



COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX

DICRIM

**Document d'Information Communal sur les Risques
Majeurs**

INFORMER / CONNAITRE / REAGIR



Livret à conserver

Le Plan de sauvegarde qu'est-ce que c'est :

Le cadre d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie ...), accidents plus courants (incendie, de la circulation...).

L'objectif de ce plan de sauvegarde est de pouvoir apporter dans l'urgence des réponses, ou de trouver des solutions à appliquer lors de différentes situations imprévues ou inopinées pouvant arriver sur la commune.

C'est un document opérationnel qui vise à gérer une crise de sécurité civile.

Le PCS est un outil utile au maire dans son rôle d'acteur majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile. Sous sa responsabilité il planifie les actions de tous les acteurs face à un événement majeur et prévoit l'organisation nécessaire pour informer et protéger la population.

DECRETS et code général

« Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » (article L125.2 du code de l'environnement)

Le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 précise de son côté que le plan de sauvegarde est adapté aux moyens dont la commune dispose. Il constitue une organisation globale de gestion des événements adaptée à leur nature, à leur ampleur et à leur évolution.

Code Général des Collectivités Territoriales – art L.2212-4

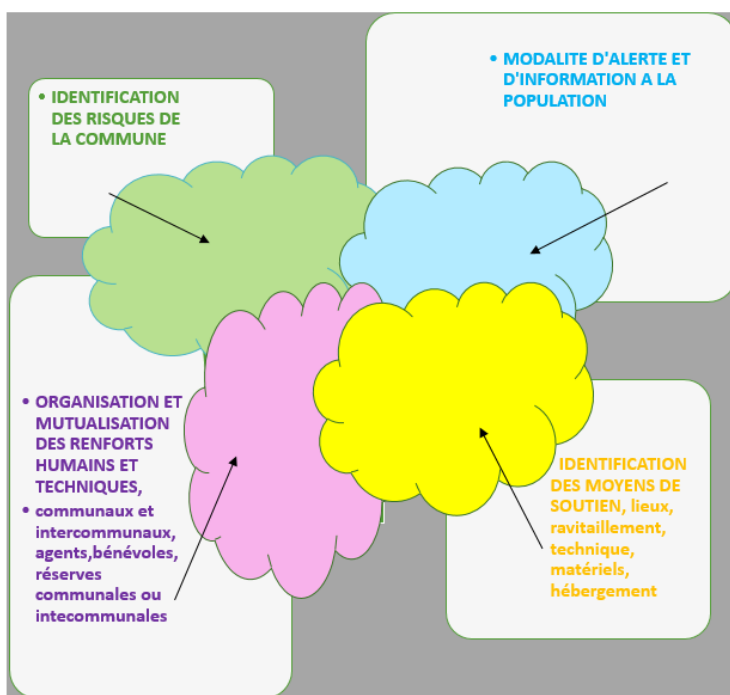
En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L.2212-2, le Maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'Etat du Département de l'Ain et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites.

Code général des Collectivités Territoriales – art L.2212-2

Du fait de ses pouvoirs de police, le maire se doit d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et ses articles L 731-3, L731-4 et R 731-1 à R 731-8 relatifs aux plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Le plan communal de Sauvegarde organisation



Le Mot du Maire,

Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains le DICRIM (document d'information Communal sur les Risques majeurs) de notre commune. Ce document d'information de la population est issu du Plan Communal de Sauvegarde qui a été élaboré en collaboration entre les élus et les services communaux.

A Saint Paul de Varax, les risques sont peu nombreux, mais cela ne veut pas dire que nous en sommes préservés.

Vous y trouverez, pour chacun des risques identifiés, l'attitude à tenir face aux risques encourus, ainsi que des consignes de sécurité à suivre.

Son objectif est donc de vous associer à la gestion de crise en vous sensibilisant sur la question des risques majeurs. Votre concours est capital pour optimiser l'efficacité de ce plan de sauvegarde.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce livret que je vous invite à conserver.

Sommaire

Table des matières

Le plan communal de Sauvegarde - organisation.....	4
LES RISQUES NATURELS : sismicité	7
LES RISQUES NATURELS : risques climatiques	9
LES RISQUES NUCLEAIRES : centrale nucléaire d'Electricité du Bugey à Saint Vulbas	11
LES RISQUES : industriels.....	11
LES RISQUES : technologiques.....	13
LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX s'organise pour :	14
UN RESPONSABLE par quartier est a été nommé sur la base du volontariat :	15
LES ETABLISSEMENTS scolaires ont prévus.....	17
LES MOYENS POUR ALERTER la population	20

LES RISQUES NATURELS : sismicité

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre. Il est caractérisé par son épicentre, sa magnitude et son identité. Il peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine de bâtiments mais aussi provoquer des phénomènes induits importants tels que des glissements de terrain, chutes de blocs ou avalanches.

Compte tenu de la topographie de la commune, Saint Paul de Varax, se situe en zone 2 faible.

Les bons réflexes



Evacuez le bâtiment.



Fuyez latéralement la zone dangereuse.

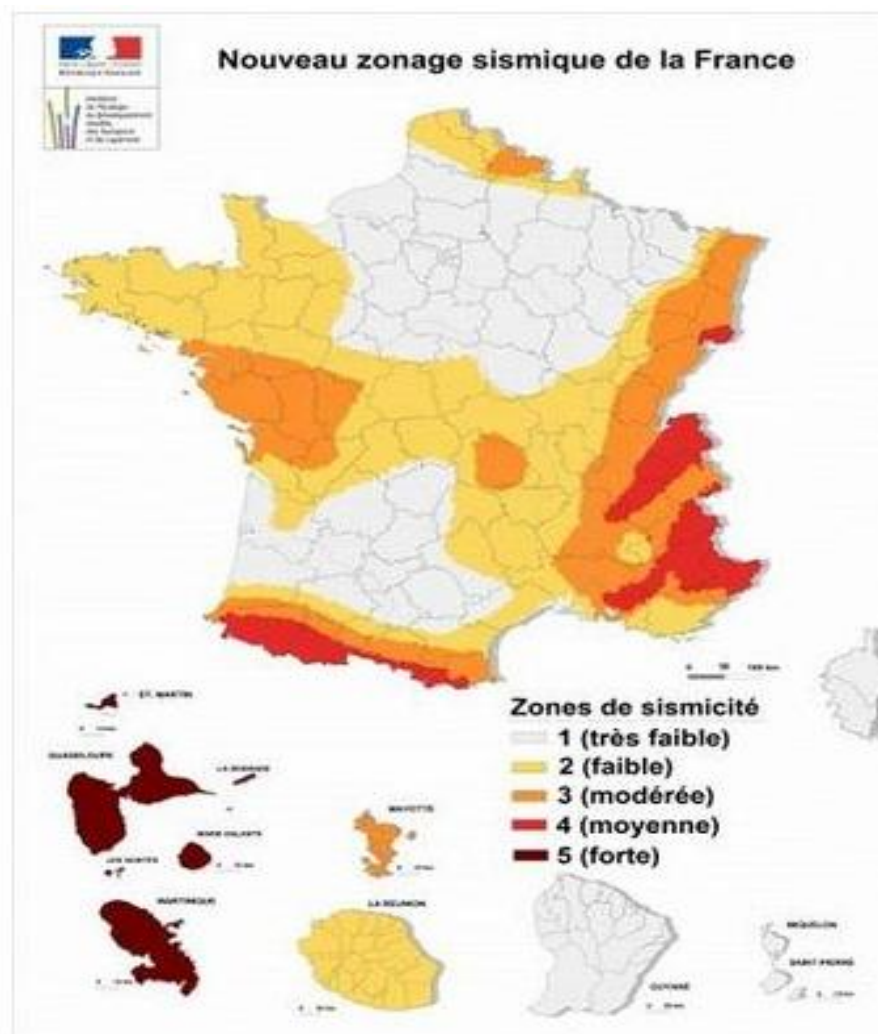


**Ecoutez la radio :
France bleu
95.2 FM**

**N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école.**



**Ne téléphonez
pas.
(sauf urgence)**



LES RISQUES NATURELS : risques climatiques

Les phénomènes météorologiques peuvent entraîner des dangers pour la population. Ces risques ont une intensité et une fréquence variables. Tous ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance météorologique menée par Météo France, qui émet régulièrement des bulletins de suivi en caractérisant le phénomène par quatre couleurs : vert, jaune, orange, et rouge. Les alertes de niveau orange et rouge sont relayées par la Préfecture.

Dans un souci de prévention et d'alerte, Météo France édite une carte de vigilance (accessible sur internet www.meteo.fr ou par téléphone au 0892 68 02 38 qui vous permet de connaître les éventuels risques pour les prochaines 24 heures. En cas de situation Orange ou Rouge, des bulletins de suivi précisent régulièrement la situation locale et son évolution prévisible.

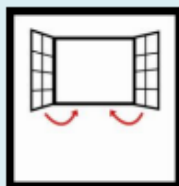
Les bons réflexes



Renseignez-vous :
consultez les cartes
de vigilance éditées
par météo France.



Soyez vigilant : suivez
les conseils donnés
par météo France ou
par la commune.



Rentrez chez vous et
fermez toutes les
ouvertures. Évitez les
déplacements.



Écoutez la radio pour
connaître les consignes.
France bleu : 95.2 FM

Neige, Verglas – Canicule – Vents violents

Des conseils de comportement accompagnant la carte de vigilance

Si notre département est " orange "

→ VENT FORT

- Risque de chutes de branches et d'objets divers
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Limitez vos déplacements

→ FORTES PRECIPITATIONS

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations
- Limitez vos déplacements
- Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie inondée

→ ORAGES

- Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Limitez vos déplacements

→ NEIGE/VERGLAS

- Routes difficiles et trottoirs glissants
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire

Si notre département est " rouge "

→ VENT FORT

- Risque de chutes de branches et d'objets divers
- Voies impraticables
- Evitez les déplacements

→ FORTES PRECIPITATIONS

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations important
- Evitez les déplacements
- Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

→ ORAGES

- Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Evitez les déplacements

→ NEIGE/VERGLAS

- Routes impraticables et trottoirs glissants
- Evitez les déplacements
- Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

LES RISQUES NUCLEAIRES : centrale nucléaire d'Electricité du Bugey à Saint Vulbas

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir, lors d'accidents de transport, d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

En cas d'alerte et de risques de contamination, la mairie met en place un dispositif de distribution de comprimés d'iode à la population

LES RISQUES : industriels

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, la population, l'environnement, les biens.

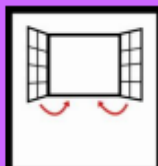
Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologiques d'effets :

-les effets thermiques, les effets mécaniques, les effets toxiques. Dans la zone industrielle de Saint Paul de Varax a été recensée une industrie chimique, proche du ruisseau « le bief ».

Les bons réflexes



Donnez
l'alerte en
mairie ou aux
pompiers.



Fermez les
soulpiraux,
fenêtres,
portes.



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école.



Mettez vous
à l'abri.



Ecoutez la
radio
France bleu
95.2 FM



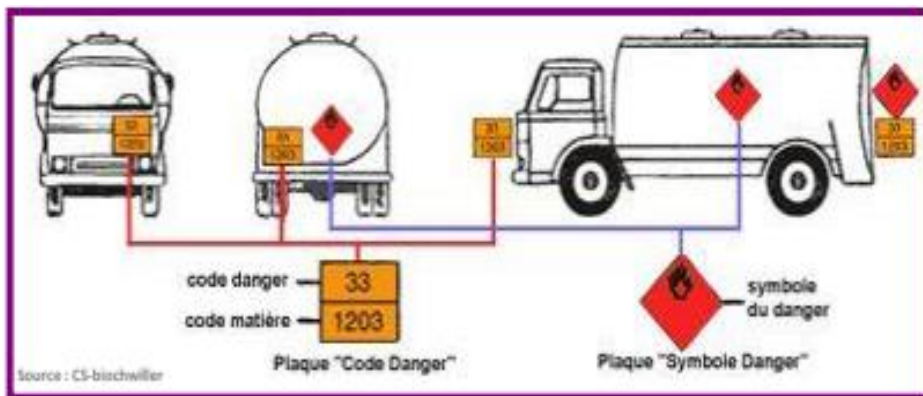
Ne
provoquez ni
flammes, ni
étincelles.

LES RISQUES : technologiques

Le risque de transport de matières dangereuses, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière.

A Saint Paul de Varax, il peut arriver que des matières dangereuses soient véhiculées sur la Départementale longeant la commune. Selon les produits, les risques sont l'explosion, l'incendie, pollution de l'air ou du sol.

Pour connaître immédiatement la dangerosité du produit, une double signalétique internationale est obligatoire sur les citernes.



Les services de l'Etat sont aussitôt avertis pour mettre en place leur plan de secours spécialisé « TMD ».

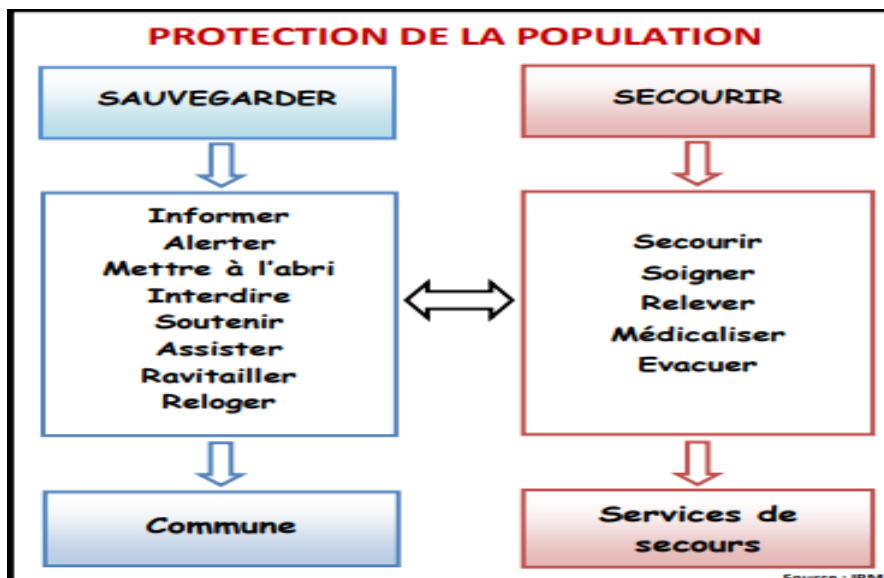
[Attirez l'attention du lecteur avec une citation du document ou utilisez cet espace pour mettre en valeur un point clé. Pour placer cette zone de texte n'importe où sur la page, faites-la simplement glisser.]

A chacun son rôle

LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX s'organise pour :

Pour faire face à un accident majeur, entraînant une situation de crise, la commune a **élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

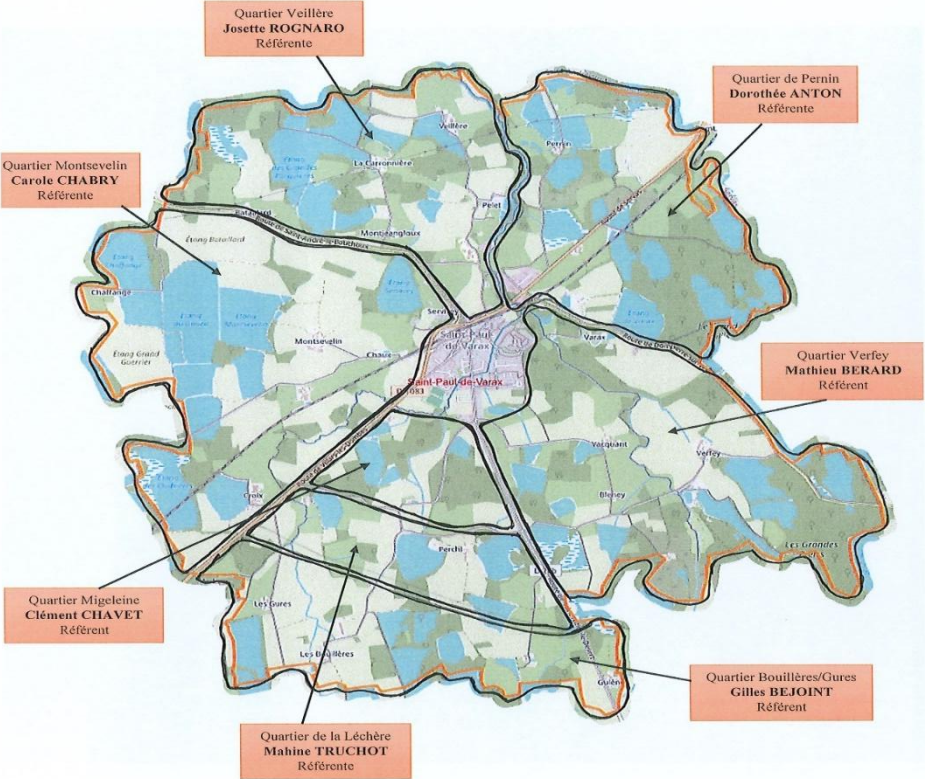
Il a pour objectif de coordonner les moyens humains et matériels de la commune afin de réagir au plus tôt et d'apporter un soutien à la population avec l'aide des services de secours.



UN RESPONSABLE PAR quartier est a été nommé sur la base du volontariat :

Quartier VEILLERE :	MME ROGNARD Josette
Quartier MIGELEINE :	M. CHAVET Clément
Quartier LA LECHERE :	Mme TRUCHOT Evelyne
Quartier les BOUILLERES/GURES :	M. BEJOINT Gilles
Quartier MONTSEVELIN :	Mme CHABRY Carole
Quartier PERNIN :	Mme ANTON Dorothée
Quartier VERFEY :	M. BERARD Mathieu

CARTE DES REFERENTS par quartier



A chacun son rôle

LES ETABLISSEMENTS scolaires ont prévus.....

Ainsi, l'école de Saint Paul de Varax, a mis en place le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) : une organisation interne avec des lieux à l'abri et des itinéraires d'évacuation ont donc été prévus en fonction de l'évènement.

« N'allez pas chercher vos enfants à l'école », attendez les consignes et l'arrivée des secours.

A Chacun son rôle

Votre rôle

Le temps d'alerte qui vous permet de vous protéger et de protéger vos biens avant un événement exceptionnel peut être très court. Ainsi, il est important de se préparer et de connaître au préalable les mesures de prévention....

Au signal que faut-il faire ?

Se mettre immédiatement à l'abri du danger. En cas général :

- rejoindre sans délais un local clos
- arrêter la climatisation, le chauffage et la ventilation

- préparer la nourriture pour vos animaux domestiques : ils restent dans votre logement
- se mettre à l'écoute de la radio et/ou de la télévision : France 3

Ce qu'il ne faut pas faire :

- rester dans un véhicule
- aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours)
- rester près des vitres
- ouvrir les fenêtres pour savoir ce qu'il se passe dehors
- allumer une quelconque flamme dans certaines situations (risques d'explosion)
- quitter l'abri sans consigne des autorités

Préparez-vous en cas d'évacuation en regroupant dans un sac :

- papiers d'identités, argent, carte bancaire
- pour les personnes sous traitements médicaux : ordonnances médicales et médicaments
- lunettes de vue
- vêtements chauds, un change et un petit nécessaire de toilette

Au moment de quitter votre logement :

- fermer les volets, fenêtres et portes
- garder les clés avec vous

ATTENTION

Le risque peut être imminent ! dans ce cas, la priorité doit être donnée à votre vie et celle de votre entourage

- **Ecouter et suivre scrupuleusement les consignes que vous donne la mairie ou les secours**

LES MOYENS POUR ALERTER la population

Le maire est la principale autorité chargée d'alerter et d'informer la population. Il veille à diffuser l'alerte auprès des administrés en cas de survenance d'une crise sur le territoire de sa commune par le biais de moyens d'alerte.



Le signal national d'Alerte diffusé par les sirènes communal



le tocsin, sonnerie des cloches

Mais encore :

En fonction du type et de l'ampleur de l'évènement, d'autres moyens pourraient être mis en œuvre :

Illiwap : panneaux lumineux, réseaux sociaux, appels téléphoniques, portes à portes, information dans les boîtes aux lettres, affichages, radio locale

Le dispositif FR-Alert

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé dans l'Ain début 2023, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentricice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Cet outil a déjà été testé plus d'une dizaine de fois sur le département de l'Ain, notamment dans le cadre d'exercice visant à entraîner les équipes municipales sur leur plan communal de sauvegarde.

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode vibreur ou silencieux.

Plus d'information sur <https://fr-alert.gouv.fr/>

Contacts et numéros utiles

Sapeurs-pompiers : **18**

Gendarmerie : **17**

Samu : **15**

Mairie de SAINT PAUL DE VARAX : **04 74 42 50 13**

Préfecture de l'Ain : **04 74 30 30 00** - standard

La Radio

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Ecouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophes

France Info Fréquence : 107.2